

Le 4 août 2022

Par SDÉ

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Jean-Olivier Tremblay
Directeur Affaires juridiques – Activités réglementées et
Litiges

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'approbation du registre des entités visées par les normes de fiabilité – mise à jour annuelle statutaire 2021 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Votre dossier : R-4179-2021 Notre référence : R062605

Chère consœur,

Le Coordonnateur déposait le 30 juin dernier comme pièce B-0028, puis le 7 juillet dernier comme pièce B-0034, le *Registre des entités visées par les normes de fiabilité* dans ses versions française et anglaise en écho au dépôt des réponses aux demandes de renseignements no. 1 et 2 de la Régie, le tout relativement au dossier mentionné en objet.

Toutefois, ces documents ne tenaient pas compte des annotations indiquées aux pièces A-0012 à A-0015. Afin de remédier à cette situation, le Coordonnateur dépose une nouvelle version du *Registre des entités visées par les normes de fiabilité en suivi de modifications*, dans ses versions française et anglaise comme pièces révisées **HQCF-1, document 5 et 6** et fournit les informations complémentaires qui suivent.

Dans les annotations portant sur le Glossaire, la Régie fait référence à l'acronyme HQCF qui n'a pas été modifié pour l'acronyme HQCMÉ. Étant donné que la proposition du Coordonnateur d'inscrire l'acronyme HQCF au Registre demeure, le Coordonnateur propose de conserver le Glossaire ayant été déposé, soit aux pièces B-0010 et B-0011.

En ce qui a trait au Registre, le Coordonnateur propose ce qui suit en réponse à certaines annotations :

Usage de l'italique pour le terme « installation »

Selon le Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité (le Glossaire), la définition du terme défini « installation » vise l'ensemble d'équipements électriques qui fonctionnent comme un seul élément du système de production-transport

d'électricité (BES), alors que le texte du Registre ne fait pas référence au BES mais plutôt à des installations de transport ou de production d'électricité sans référence à un réseau en particulier. Le terme « installation » utilisé dans le Registre ne correspond donc pas à celui défini dans le Glossaire et conséquemment, n'apparaît pas en italique dans le Registre.

Utilisation du mot annexe au Registre

Lorsque le mot « annexe » fait référence à une annexe du Registre, le Coordonnateur propose d'y ajouter une majuscule. Lorsque le mot annexe fait référence à une autre annexe, comme par exemple l'annexe Québec d'une norme, le Coordonnateur propose de conserver une lettre minuscule au mot annexe.

Le mot Interconnexion dans « Interconnexion-Maclaren »

Le mot Interconnexion dans Interconnexion-Maclaren ne prend pas l'italique car il s'agit d'un nom propre d'une installation. Le Coordonnateur ne modifie donc pas ce terme.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY